

BILAN DE COMPÉTENCES

OFFRE BASIQUE

Organisme de formation : **CréatiVCoach**

Formation animée par : **Sophie Beaufour**

Objectif :

Permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations

- Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation
- Utiliser ses atouts comme un moyen de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière

Public :

Toute personne active, notamment :

- Les salariés du secteur privé, ainsi que les travailleurs indépendants,
- Les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de France Travail, de l'APEC ou de Cap Emploi.

Durée :

24 heures réparties sur 2 à 3 mois environ, il s'agit d'entretiens individuels variante 1h30 à 2H00 selon les phases du bilan. Plus, rendez vous de remise de synthèse et 2 rendez vous de suivi à la mise en place du projet professionnel (à 3 mois et 6 mois).

Prérequis :

Toute personne majeur en réflexion sur son parcours professionnel
Savoir parler et écrire le français.

Méthode pédagogique :

A l'issue d'un entretien préalable gratuit sur RDV, le consultant suit une méthodologie en 3 phases :

1. Une phase préliminaire qui a pour objet :

- a) D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ;
- b) De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;
- c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;

2. Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire :

soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives ;

3. Une phase de conclusions : qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire

- a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- c) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

Méthode utilisant des entretiens et des tests, exercices appropriés, des investigations sur les compétences personnelles et professionnelles, les motivations pour le changement, l'élaboration et l'étude d'hypothèses d'évolution professionnelle et de parcours de formation.

Nombre de participants :

Un seul participant

Moyens pédagogiques :

- Parcours intégralement personnalisé et individuel
- L'inventaire de l'expérience professionnelle
- L'inventaire des comportements (test psychométriques - RIASEC)
- L'inventaire des valeurs personnelles (Questionnaire, arbre de vie, Blason)
- Le questionnaire du 360°
- L'analyse des pistes professionnelles
- L'inventaire des motifs de satisfaction et des contraintes
- L'IKIGAI
- Le SWOT
- La tenue d'enquêtes directes auprès des professionnels
- Document de synthèse finale avec plan d'actions pour un objectif SMART

Déontologie :

Respect du consentement libre et éclairé du bénéficiaire, au secret professionnel et à la confidentialité des échanges. La démarche de bilan de compétences s'inscrit dans une obligation de moyens.

Nombre de participants :

Un seul participant

Modalités d'évaluation & de suivi :

Remise d'une synthèse écrite avec plan d'actions en fin de bilan en accord avec le bénéficiaire. Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de bilan. Entretien de suivi proposé dans les 6 mois, suivant la fin de la prestation.

Indicateurs de performance :

Au 03/2024 : 4,9/5 des bénéficiaires qui ont répondu sont très satisfaits de leur bilan de compétences .

Financements :

CPF, Plan de développement des compétences, France Travail (AIF) et financement personnel

TARIF :

24h00 d'accompagnement à 2000 Euros nets de TVA (Organisme de formation non soumis à TVA)

Pour 8 séances de 2h à 10/15 jours d'intervalles + entretien final avec remise de la synthèse + 1h00 de suivi à 6 mois.

(La durée du travail personnel dépend de l'engagement de chacun).

Pour tout report de séance prévenir 48h à l'avance.

Un décret du 29 avril 2024 fixe de nouvelles obligations pour l'utilisation du CPF à compter du 2 mai 2024. Une participation forfaitaire obligatoire de 100 € est mise en place pour les personnes souhaitant utiliser leur compte personnel de formation. (Sauf pour les demandeurs d'emploi)

Le bilan de compétences peut être réalisé sur le temps de travail avec accord de l'employeur ou hors temps de travail il peut se réaliser en présentiel ou à distance ou mixte.

Pour ce qui est du financement il peut se faire en utilisant son CPF compte personnel de formation ou bien à titre personnel la démarche est progressive et basée sur une méthodologie en 3 phases respectant le code déontologie des bilans de compétences le premier rendez-vous est gratuit pour comprendre votre besoin vous présentez la prestation et répondre à vos questions.

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences>

Les rendez-vous se déroule : **au plus proche de chez vous dans un bureau de coworking ou en distanciel via zoom ou Teams.**

Offre ouvert et adapté aux personnes en situation d'handicape
(pour plus information me contacter **sophie.beaufour@creativcoach.fr**
Tel : 0615206985).

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005

Information Médiation :

Article L612- du Code de la consommation

Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.

Plus d'information :

www.creativcoach.fr